

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2018**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, PESSIONNE Alain, BERNARD René, BERTHOMIER Marie-Christine, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, CIRET Didier, DELAVAU LABRUX Chantal, GOMBERT Annick, PERREARD Alain, PERROT Olivier, ROBIN Wilfried, TAILLEBOURG Colette, PRAULY Jean-Claude, ROY Pascal, JACQUET Alain, DENIS Christian, MULTON Jean-Michel, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, JUNQUET Pascale, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, DARNAULT Joël, WILLIAMS Richard, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, CHEZEAUX Jean-Louis, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, VARVOU Jean-Pierre, PINLON Roland, TRUFFAUT Jacqueline.

Etaient excusés : BUCHMANN Etienne (pouvoir à Claude MERIOT), MOREAU-JOANNES Véronique (pouvoir à Colette TAILLEBOURG), RIGOLLET LE BIHAN Erwann, JEUNESSE Hervé, GIBAUT Wilfried, BERNARD Thierry, AXISA Guy, GUERIN Philippe, BROUILLARD Patrick, BARBARIN Nathalie (pouvoir à Dominique HERVO)

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 Décembre 2017.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 Février 2018.

### **VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Dans son intervention le Président Claude MERIOT souligne l'excédent de 785 000 € du budget principal, la baisse des dépenses de combustibles et d'alimentation. Le Conseil Communautaire, en l'absence du Président, approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion, les annexes et les comptes administratifs 2017.

### **VOTE DES TAUX 2018**

Le Président propose le maintien des taux de 2017 soit : Taxe d'Habitation 10,34 %, Foncier Bâti : 10,33 %, Foncier Non Bâti : 21,85 %, TEOM : 14,50 %, CFE : 26,37 %. Le Conseil Communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

### **VOTE DES BUDGETS 2018**

Le Président Claude MERIOT indique que ce projet de budget s'inscrit dans les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et rappelle qu'il faut faire preuve de solidarité et d'actions. Il souligne le maintien des dépenses de personnel lié à la disparition des Temps d'Activité Périscolaire à partir de Septembre et au non remplacement systématique d'agents partis en retraite.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité des membres présents les budgets 2018 et leurs annexes.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur les zones U et NA ou AU des POS et des PLU en vigueur, de déléguer ce droit au Président de la Communauté de Communes pour qu'il puisse l'exercer au sein des zones UY des POS/PLU et A des Cartes Communales, mais surtout de déléguer ce droit aux communes dotées d'un POS ou d'un PLU approuvé, ou d'une Carte Communale, afin qu'elles l'exercent, en tant que de besoin, sur les secteurs restant, en vue de réaliser des actions ou des opérations communales.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste d'adjoint administratif, un poste d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe, un poste de rédacteur.

La garderie de Ciron dont les locaux étaient situés à Scoury a été transférée dans les locaux où se situe le centre de loisirs. Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la convention de fin de mise à disposition des anciens locaux.

Madame Annick GOMBERT présente les premières réflexions concernant les impayés liés aux services péri-scolaires. Elle rappelle qu'actuellement cette somme s'élève à plus de 300 000 €. Afin d'éviter une amplification de cette situation, il est envisagé de mettre en place un mode de paiement qui ne permettrait plus aux familles d'inscrire leurs enfants au jour le jour, sauf cas exceptionnel. L'inscription se ferait pour une période plus longue, si possible à l'année avec un pré-paiement, la dépense pouvant être lissée sur 9 ou 10 mois avec une éventuelle régularisation sur le dernier mois. Le paiement sera proposé en priorité par prélèvement.